



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **CROPSAV**

**Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale**

*- Section santé végétale -*

**Angers – 31 mars 2025**

# ORDRE DU JOUR

## 1) Surveillance Biologique du Territoire (SBT)

### a – Epidémiologie et suivi des Effets Non Intentionnels (ENI) :

- i. Bilan technique et financier 2024
- ii. Perspectives 2025

### b – Suivi des organismes de quarantaine en lien avec la Surveillance Officielle des Organismes Réglementés et Emergents (SORE) :

- i. Actions conduites en 2024
- ii. Perspectives 2025

### c – Contrôle technique de second niveau du Bulletin de Santé du Végétal réorienté (BSV 2.0) :

- i. Bilan technique et financier 2024
- ii. Perspectives 2025

# ORDRE DU JOUR

## 2) Le dispositif Plan d'Urgence

## 3) Actualités réglementaires :

a - Chancre coloré du platane

b - *Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens*

c - *Tobamovirus fructirugosum* (anciennement ToBRFV)

d - Autres organismes nuisibles : mosaïque du figuier, *Ripersiella hibisci*,...

## 4) Actualités phytosanitaires :

a - Panorama des foyers et alertes gérés en 2024

b – Focus sur les détections de :

i. *Ralstonia solanacearum*

ii. Flavescence dorée



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE



# 1) Epidémiosurveillance et suivi des Effets Non Intentionnels (ENI)

**Bilan financier 2024 :**

En cours de consolidation

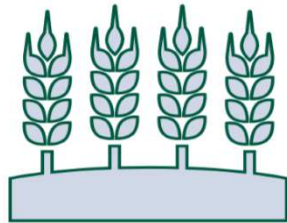


ENI	Épidémiosurveillance
<p><b>Subvention max de 63 125 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résistances + biodiversité</li> </ul>	<p><b>Subvention de 353 066 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• +42 198,40 € BOP 206 (SORE + JEVI)</li> </ul>
<p><b>Résistance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 € / analyses pour animation</li> <li>• 100 € / prélèvement</li> <li>• Frais d'envoi pris en charge</li> </ul>	<p><b>Financements des variables d'ajustements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcelle fixe : 23 € / observation (prévisionnel)</li> <li>• Parcelle piège : 7 € / observation (prévisionnel)</li> <li>• GTR : 50 €</li> </ul>
<p><b>Biodiversité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,25 ETP animation financés</li> <li>• Matériel</li> </ul>	<p><b>Rappel des changements 2024 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règles financement OFB</li> <li>• Éligibilité parcelles animateurs</li> <li>• Vigicultures 2.0</li> <li>• Revalorisation budget matériel, analyse et formation</li> </ul>

# 1) Epidémiologie et suivi des ENI

Bilan technique épidémiologie 2024 :

En cours de  
consolidation



144  
parcelles  
suivies  
dont 65  
éligibles



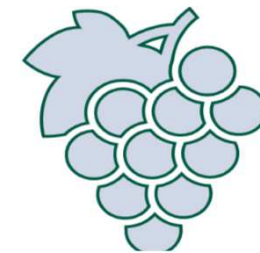
126  
parcelles  
suivies  
dont 61  
éligibles



55  
parcelles  
suivies  
dont 21  
éligibles



84  
parcelles  
suivies  
dont 21  
éligibles



180  
parcelles  
suivies  
dont 126  
éligibles

# 1) Epidémiologie et suivi des ENI

Bilan technique ENI Biodiversité 2024 :

En cours de  
consolidation



33/33  
observations



81/99  
observations



21/33  
observations



27/33  
observations

## 1) Epidémiologie et suivi des ENI

### Bilan technique ENI résistances 2024 :

Filière	Couple bioagresseur/substance active	Prélèvements prévus	Prélèvements effectués	Commentaires
Arboriculture	Poirier : tavelure / dithianon – dodine	2	2	Pas de résistance
	Pommier : tavelure / dithianon - dodine	2	2	Pas de résistance
	Pommier, noyer : <i>Cydia pomonella</i> / carpovirusine	2	0 (pas de demande)	/
	Pommier : <i>Dysaphis plantaginae</i> / flonicamide	3	2	Émergence de résistances
	Pommier : <i>Dysaphis plantaginae</i> / azadirachtine	1	0 (pas de demande)	/
Grandes Cultures	Céréales : Ivraie / glyphosate	3	3	En attente résultats
	Céréales : Ivraie / prosulfocarbe, flufénacet, propyzamide	2	2	En attente résultats
	Betterave, pdt, tournesol, soja : Chénopode, arroche / triazolinones, triazines, urées	2	0 (pas de demande)	/
	Céréales : Vulpin / prosulfocarbe, flufénacet, propyzamide	2	1	En attente résultats
	Céréales : Vulpin / glyphosate	2	0 (pas de demande)	/
Viticulture	Mildiou / Qil et Qiol – zoxamide – oxathiapiproline	2	2	Émergence de résistances
<b>Total</b>		23	14	



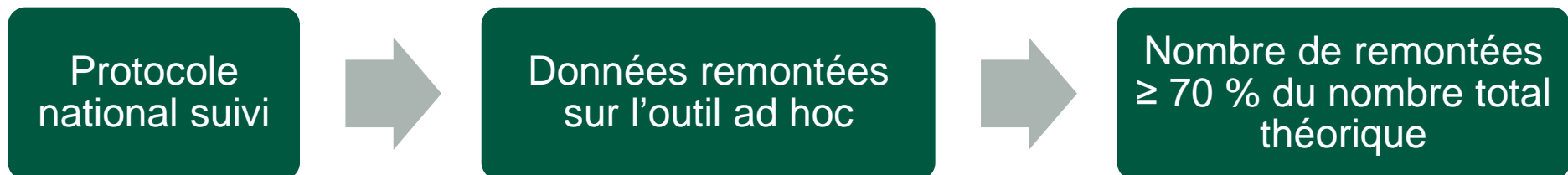
# 1) Epidémiologie et suivi des ENI



**Bilan 2024 :**

**SBT et dispositif Haute Valeur Environnementale (HVE)**

Attestation délivrée par l'animatrice interfilière si :



# 1) Epidémiosurveillance et suivi des ENI



## Bilan 2024 : SBT et dispositif HVE

### Attestations délivrées :

Campus de Pouillé  
(Ornement)

### Demandes sans attribution :

OP fruit du Loir  
(pas agriculteur)

SARL Candé fruits  
(pas assez de  
retours en 2023)

Fleuron d'Anjou  
(pas agriculteur)

## 1) Epidémiologie et suivi des ENI

### Évolutions proposées

**Consultation des membres du CROPSAV sur la modification des règles d'éligibilité des parcelles de céréales et de maïs en filière GC au regard des conditions climatiques exceptionnelles.**

Modification du nombre de retours effectifs éligibles au financement par rapport à un seuil fixe de 75 % de retours théoriques attendus (représente 6 parcelles en céréales (seuil à 13 au lieu de 15) et 3 en maïs (seuil à 6 au lieu de 7))

**Consultation des membres du CROPSAV sur le financement exceptionnel de suivis pertinents et non remontés sur la base nationale.**

Représente 4 pièges avec des observateurs qui font bien les suivis

**Consultation des membres du CROPSAV sur le financement de suivis de pièges de pucerons cendrés absents du protocole officiel mais utiles dans l'objectif de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques.**

L'animateur de la filière doit voir avec l'ACTA et les autres régions si cette ligne de protocole peut être ajoutée au suivi en arboriculture. Le suivi se fait à l'automne. Il concerne 3 parcelles (11 observations chacune).

- Puceron cendré = enjeu majeur pour le nombre d'interventions
- solutions de protections toujours plus rares
- Pression plus forte (plus importante et plus longue)
- Nécessité de faire évoluer les stratégies de protection

Surveiller l'arrivée des mâles pour mettre en place la prophylaxie et/ou les biocontrôles au bon moment

# 1) Epidémiologie et suivi des ENI



## Perspectives 2025 :



Etienne Barbarit  
Animateur filière  
Grandes Cultures  
(janvier 2025)



Célia Bregeon  
Animatrice filière  
Viti (juin 2024)



Adam Brassart  
Supervision ENI - SRAL  
(septembre 2024)

# 1) Epidémiologie et suivi des ENI



## Perspectives 2025 :

	Montant subvention 2025 (hors BOP206)	Montant subvention 2024 (hors BOP206)	Evolution 2025/2024
BSV	360 298,98 €	353 066 €	+ 7 232,98 €
ENI	69 054,45 €	63 125 €	+ 5 929,45 €

## 2) Suivi des organismes de quarantaine (OQ) en lien avec la Surveillance officielle des Organismes Réglementés et Emergents (SORE)

### Actions conduites en 2024 :

Commande de supports de pièges pour faciliter leur installation par les observateurs pour les Grandes Cultures.

Base de données sur les OQ à destination des animateurs filières en février 2024 (CDRPDL/SRAL).

Communication régulière sur ces OQ dans les BSV de chaque filière.

Saisie sous Vigiculture 2.0 (sauf filière JEVI sous outil IGN).

## 2) Suivi des OQ en lien avec la SORE

### Actions conduites en 2024 :

Examens visuels et piégeages réalisés dans chaque filière (identiques aux suivis 2023) :

- **Viticulture** : 9 pièges *Popillia japonica* ; 8 pièges cicadelles de la Flavescence Dorée ; examens visuels sur 53 parcelles.
- **Grandes Cultures** : 3 pièges *Diabrotica* spp ; 2 pièges *Helicoverpa zea* ; 1 piège *Spodoptera frugiperda* ; 3 pièges *Thaumatotibia leucotreta* ; examens visuels sur 5 parcelles.
- **Maraichage** : 3 pièges : *Spodoptera frugiperda*, *Popillia japonica* et *Tecia solanivora*.
- **Arboriculture fruitière** : 2 pièges *Anthonomus quadrigibbus* ; 2 pièges *Carposina sasakii* , 3 pièges *Popillia japonica*, 2 pièges *Rhagoletis pomonella* ; examens visuels sur 2 parcelles.
- **JEVI** : 1 piège *Epitrix* ; 3 pièges *Monochamus* ; 2 pièges *Pityophthorus* ; 25 pièges *Popillia japonica* ; examens visuels sur 20 parcelles.

## 2) Suivi des OQ en lien avec la SORE

### Actions conduites en 2024 :

**Résultats** : Pas de détection d'OQ en 2024 ;

Difficultés : Protocoles nationaux SORE non adaptés pour les observateurs ;

Impossibilité pour les animateurs filières de faire des extractions des suivis en lien avec la SORE sous Vigicultures 2.0. En attente de profils SRAL sous l'application : seule la DGAL peut accéder aux données.



## 2) Suivi des OQ en lien avec la SORE

### Perspectives 2025 :

- Profils SRAL sous Vigicultures 2.0 pour accéder aux données en lien avec la SORE
- Re conduite à l'identique

Des suivis et des actions qui vont se poursuivre en 2025.

**Merci aux animateurs filières pour leur investissement dans ce travail**

### 3) Contrôle de second niveau du Bulletin de Santé du Végétal réorienté (BSV 2.0)

**Bilan du contrôle 2024 : 50 points évalués / 4 non-conformités, justifiées et acceptées par la DGAL :**

#### **Non conformités mineures :**

- Hiérarchisation des informations dans les BSV : faire ressortir les risques forts et les urgences de vigilance.
- Références comparatives aux années passées et/ou aux régions voisines pour faire ressortir des évolutions pluriannuelles notamment liées aux facteurs climatiques.

*L'IT de 2019 demande une analyse par rapport à l'année précédente uniquement / L'analyse des régions voisines demande beaucoup de temps de lecture des BSV limitrophes*

#### **Non conformité majeure sans réfaction budgétaire en année N :**

Informations sur les plantes exotiques envahissantes, One health, et organismes SORE.

#### **Non conformité majeure avec réfaction budgétaire :**

Informations du site <https://www.r4p-inra.fr/fr>

*Ce site n'apparaît pas totalement à jour, demande d'utilisation, en substitution, du site Ecophytopic pour traiter des résistances.*

### **Un BSV Grandes Cultures de qualité**

## 3) Contrôle de second niveau du Bulletin de Santé du Végétal réorienté (BSV 2.0)

### Perspectives 2025 (contrôle sur la campagne 2024)

Filière supervisée = Arboriculture fruitière

+

Recontrôle des non-conformités N-1 de la filière Grandes Cultures

## 3) Contrôle de second niveau du Bulletin de Santé du Végétal réorienté (BSV 2.0)

### Perspectives 2025

Extrait du Vadémécum du contrôle de second niveau 2024 (sur 2023)

GRILLE INDICATIVE (ajustements éventuels courant 2023 ou 2024)

base de calcul de la réfaction par croix :

<b>ROUGE</b>	
pour un BSV donné de l'échantillon contrôlé : Ex / BSV blé "avril 2023" ou BSV céréales à paille "avril 2023"	chaque écart majeur ("zone rouge") pénalise le réseau régional à hauteur de : 0,05% du budget régional total (1% en cas de manque de BSV Bilan)
pour l'échantillon complet contrôlé = somme de tous les BSV contrôlés en année n	quel que soit le nombre de croix "rouge", la réfaction ne peut être supérieure à : 3% du budget régional total
en cas de persistance de plus de 50% des croix rouges en année n+1 par rapport à l'année n ; le sral propose au préfet une retenue budgétaire globale pouvant aller jusqu'à 10% du budget total régional	
<b>orange</b>	. = en cas d'écart majeur sans réfaction budgétaire (zone "orange") :
le principe est que ces écarts majeurs (oranges) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>* repassent tous en écarts mineurs en année n+1</li> <li>* ou bien que la conformité soit rétablie (zone verte)</li> </ul>
en cas de persistance de plus de 50% d'écarts majeurs pour l'ensemble du réseau régional évalué en n+1 par rapport à l'année n. :	une réfaction forfaitaire s'appliquera au budget régional en n+1 à hauteur de : 2% du budget régional total
Les réfaction "rouges" et "oranges" se cumulent donc à hauteur de bonus :	du budget régional total (ou jusqu'à 12% maximum en cas de double persistance de 5% manquements en zones rouge et orange)
Les éventuelles réfections seront redistribuées aux régions les plus vertueuses (somme nulle)	

## 3) Contrôle de second niveau du Bulletin de Santé du Végétal réorienté (BSV 2.0)

### Perspectives 2025

**A chaque CROPSAV : les modalités d'affectation de ces éventuelles réfections budgétaires seront débattues.**

**Exemple :**

***En 2024, les réfections budgétaires dues au contrôle de second niveau auraient pu imputer le budget total de  $5 \times 0,05\%$  soit  $0,25\%$ , ce qui aurait engendré une perte de  $353\,066 \text{ €} \times 0,25\% = 883\text{€}$ .***

*Des questions ? Des remarques ?*

